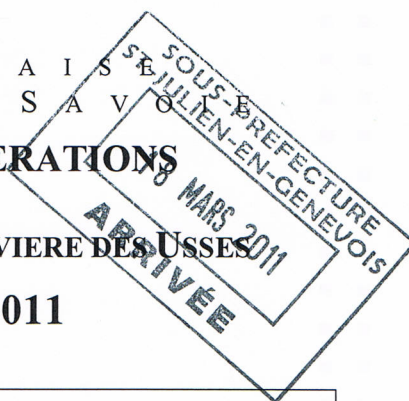


EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMITE SYNDICAL
SYNDICAT MIXTE D'ETUDE DU CONTRAT DE RIVIERE DES USSES

Séance du mercredi 16 mars 2011

Délibération N°2011-03-06



Nombre de délégués : En exercice : 21 Délégués présents : 8 Suppléants : 3 Pouvoirs : 5 Titulaires excusés : 8 Titulaires absents : 5 Votes exprimés : 13	L'an deux mille onze Le seize Mars à dix-neuf heures Le Comité Syndical du S.M.E.C.RU dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal de Frangy, sous la présidence de Monsieur Alain POYRAULT . Date de convocation et d'affichage : 9 mars 2011
---	--

DELEGUES PRESENTS :

Délégués titulaires Monsieur Alain POYRAULT, Monsieur Christian BUNZ, Monsieur Jean-Louis VIDAL, Monsieur Gilles PILLOUX, Madame Isabelle GRANDMOTTET, Monsieur Christian BOVET, Monsieur Louis REY, Madame Christine VIONNET.

Délégués suppléants : Monsieur Christian SALLAZ (pouvoir de Monsieur BRAND), Monsieur Michel MERMIN (pouvoir de Monsieur JOUVENOZ), Monsieur Jean-Pierre MOUFLIER (pouvoir de Monsieur PECCI).

DELEGUES EXCUSES : Délégués titulaires Monsieur Jean-Marc BOUCHET, Monsieur Xavier BRAND (pouvoir à Monsieur SALLAZ), Monsieur Alain CHAMOSSET, Monsieur Bernard JOUVENOZ (pouvoir à Monsieur MERMIN), Monsieur Gilles PECCI (pouvoir à Monsieur MOUFLIER), Monsieur Bruno PENASA (pouvoir à Monsieur Christian BUNZ), Monsieur Paul RANNARD, Monsieur Christian RIBIOLLET (pouvoir à Monsieur POYRAULT). **Délégués suppléants** Monsieur Alain CAMP, Monsieur André-Gilles CHATAGNAT, Madame Marie-Claude FOURNET, Monsieur Joël DUPERTHUY.

DELEGUES ABSENTS : Monsieur Mickaël GOUTAZ, Monsieur Yves GUILLOTTE, Monsieur Alain HEYRAUD, Monsieur Pierre MERMIER, Madame Malika MORPAIN.

OBJET : INDEMNITE DE CONSEIL

Le Président donne lecture à l'assemblée du calcul de l'indemnité de conseil qui peut être allouée au percepteur de Frangy, Mr PEYTIER, pour la période de septembre à décembre 2010.

Les membres du Conseil Syndical procèdent au vote pour définir le pourcentage de la somme qui lui sera versé cette année.

Mr PEYTIER

Indemnité de conseil proposé :	100%
-Budget principal :	21.57 €
Indemnité votée (100%)	21.57 €
Total Brut	21.57 €

C.S.G/R.D.S/1%SOL.	1.87 €
Somme nette à virer	19.70 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Délibération certifiée exécutoire
compte tenu de sa réception en
Sous-Préfecture de St. Julien en
Genevois
le _____
Et de sa publication le _____

Pour extrait conforme,

Le Président,
Alain POYRAULT

